

Paris, le 4 novembre 2005

*Communiqué*

**Le TFR généralisé signe la fin du médicament générique.  
Une solution pour maintenir l'implication du pharmacien et le niveau d'économies pour  
la Sécurité Sociale : établir des contrats d'objectifs individuels**

**Le Collectif des Groupements de Pharmaciens d'Officine est fermement opposé à l'application du TFR\* sur les médicaments princeps dotés d'un générique.**

Le principe du TFR stipule en effet en théorie que le patient paye de sa poche la différence de prix existant entre le princeps (qu'il a choisi d'acheter) et son générique associé.

Dans la pratique, en revanche, les laboratoires pharmaceutiques tendent à aligner leurs prix sur ceux des génériqueurs, afin de ne pas perdre une clientèle de patients français habituée à ne rien déboursier en matière de médicament. Ce qui conduit obligatoirement à la disparition du marché du générique.

Le Collectif, qui se considère comme une force de proposition et est d'ailleurs instigateur de la réaction actuelle de la profession aux projets du Gouvernement (Pflss), suggère la mise en place de **contrats d'objectifs individuels pour les pharmaciens**.

Ceux-ci s'engageraient à respecter un taux de substitution (à définir avec le Gouvernement), à charge pour eux d'atteindre ou non cet objectif.

Ce système permettrait de maintenir, voire de renforcer, l'implication des pharmaciens dans la démarche de substitution sans les pénaliser avec l'application du TFR ; tout en maintenant les objectifs d'économies visés pour la Sécurité Sociale et le développement du générique.

Représentant 10 000 pharmaciens, le Collectif estimerait légitime sa participation à la table des négociations. Il tient à rappeler **l'importance du dynamisme des groupements dans la substitution**. Les pharmaciens d'officine ont permis la substitution de médicaments génériques dans 60% des cas, et rapporté 1,2 milliard d'euros d'économies aux comptes de la Sécurité Sociale.

Dans l'attente d'une solution, le Collectif maintient les consignes données à ses adhérents **d'arrêt progressif de la substitution**.

\*TFR : Tarif Forfaitaire de Responsabilité, soit l'alignement, pour les médicaments dotés d'un générique, de leur remboursement sur celui du générique qui leur est associé.

**Contact presse :**

Catherine Durand - Altedia PR

Tel : 01 44 91 58 38 / 06 85 31 46 03

Email : [cdurand@altesdia.fr](mailto:cdurand@altesdia.fr)

Le Collectif des Groupements de Pharmaciens d'Officine réunit, au travers de 10 groupements de Pharmaciens d'Officines, près de la moitié des pharmaciens de France, soit 50% du chiffre d'affaires global. Il est aujourd'hui l'un des interlocuteurs de référence de la profession de Pharmacien. Sa mission est de mener une réflexion sur le rôle du pharmacien dans la chaîne de santé, et d'émettre des propositions dans le cadre de la réforme de l'Assurance Maladie, avec un objectif précis : l'amélioration de la prise en charge des patients.

Plus d'information sur [www.collectif-groupements-pharmaciens.fr](http://www.collectif-groupements-pharmaciens.fr)